

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 251216AR264CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement - Place du Général de Gaulle à
HONDSCHOOTE**

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. RIBERON Kévin, de réglementer le stationnement Place du Général de Gaulle pour faciliter l'enlèvement d'une cuve à fioul,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 6 places de stationnement du Lundi 05 janvier 2026 face au n°12 et 12 bis Place du Général de Gaulle à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. RIBERON Kévin, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, le 16 décembre 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

